



Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique

## PROCES VERBAL DE SEANCE 07 OCTOBRE 2020

Le 07 octobre 2020 à 18 heures, le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente sortante.

### **Présents**

Dominique BIZIÈRE, Frédéric CARRÈRE, Jean-François CHIVRACQ, Jean-Claude DEYRES, Christiane GUIGUE, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Patrice LARTIGUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Thierry LECERF, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Magali VALIORGUE

### **Excusés :**

Mathieu ARA, Colette DESTRADE, Quentin BENCHETRIT, Xavier FORTINON, Didier GAUGEACQ, Odile LAFITTE, Serge LASSERRE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : le 25 septembre 2020

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22  
Présents : 14 votants : 14

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Rappel ordre du jour :

- 1 Installation du comité syndical
- 2 Élection du Président du Syndicat Mixte ALPI
- 3 Détermination et élection du nombre de vice-présidents
- 4 Election de la Commission d'appel d'Offres (CAO)
- 5 Délégation d'attribution du comité syndical au Président
- 6 Lecture de la charte de l'élu local
- 7 Questions diverses

**DÉLIBÉRATION N°01  
INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

Le comité syndical de l'ALPI est composé de 22 délégués des représentants des adhérents et répartis comme suit :

- 10 Représentants des Communes
- 4 Représentants des Etablissements Publics locaux et départementaux
- 3 Représentants des Communautés de Communes et Agglomérations
- 5 représentants du Conseil Départemental

Les membres ayant été dûment convoqués, Madame Magali VALIORGUE, Présidente sortante, a procédé à l'appel des membres :

**Représentants des Communes**

1. M. Jean-François CHIVRACQ, Mairie d'Onesse-et-Laharie
2. M. Pascal MARTINEZ, Mairie de Narrosse
3. Mme Corinne MANCICIDOR, Mairie de Soustons
4. M. Thierry LECERF, Mairie de Tarnos
5. Mme Christiane GUIGUE, Mairie de Clermont
6. Mme Adeline VERGEZ, Mairie de Mugron
7. M. Quentin BENCHETRIT, Mairie de Soorts-Hossegor
8. Mme Ambre LAVEUR-BERRUYER, Mairie de Haut-Mauco
9. Mme Colette DESTRADE, Mairie d'Hagetmau
10. M. Marc LAFOURCADE, Mairie de Saint-Geours-d'Auribat

**Représentants des Etablissements Publics locaux et départementaux**

1. M. Jean-Claude DEYRES, Centre de Gestion de la Fonction Publique
2. M. Dominique BIZIERE, DFCI des Landes
3. M. Philippe LAMARQUE, CIAS des Landes Armagnac
4. M. Patrice LARTIGUE, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes

**Représentants des Communautés de Communes et Agglomérations**

1. M. Karl MADER, Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour
2. M. Frédéric CARRERE, Mont-de-Marsan Agglomération
3. M. Serge LASSERRE, Communauté de Communes d'Orthe et Arrigans

\*\*\*\*\*

**Déjà désignés par le Conseil Départemental des Landes**

1. M. Xavier FORTINON
2. Mme Odile LAFITTE
3. M. Didier GAUGEACQ
4. Mme Magali VALIORGUE
5. M. Mathieu ARA

Magali VALIORGUE a déclaré les 22 membres du Syndicat mixte ALPI installés dans leurs fonctions.

**DÉLIBÉRATION N°02  
ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ALPI**

Suite à l'installation des membres du Comité Syndical de l'ALPI, il a été procédé à l'élection de la Présidence du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

Conformément aux statuts de l'ALPI, l'élection de la présidence se déroule au scrutin uninominal à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative aux tours suivants.

Après avoir fait appel à candidature, une seule personne s'est portée candidate : Magali VALIORGUE.

Dès lors, il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Magali VALIORGUE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamée Présidente du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

**DÉLIBÉRATION N°03  
DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRÉSIDENT**

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

- De fixer le nombre de vice-Président du syndicat mixte ALPI à quatre (4).
- D'autoriser la Présidence à mener les élections correspondantes des vice-présidents de l'ALPI.

**DÉLIBÉRATION N°04  
ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Conformément aux statuts de l'ALPI, l'élection des vice-Présidents se déroule au scrutin uninominal à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative aux tours suivants.

**Pour le 1<sup>er</sup> vice-Président de l'ALPI**

Après avoir fait appel à candidature, une seule personne s'est portée candidate : Madame Christiane GUIGUE.

Dès lors, il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**Christiane GUIGUE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamée 1<sup>er</sup> Vice-Présidente du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.**

**Pour le 2<sup>ième</sup> vice-Président de l'ALPI**

Après avoir fait appel à candidature, une seule personne s'est portée candidate : Monsieur Philippe LAMARQUE

Dès lors, il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**Philippe LAMARQUE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 2<sup>ième</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.**

**Pour le 3<sup>ième</sup> vice-Président de l'ALPI**

Après avoir fait appel à candidature, une seule personne s'est portée candidate : Monsieur Karl MADER

Dès lors il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires

**Karl MADER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 3<sup>ième</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.**

**Pour le 4<sup>ième</sup> vice-Président de l'ALPI**

Après avoir fait appel à candidature, une seule personne s'est porté candidate : Monsieur Xavier FORTINON

Dès lors, il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**Xavier FORTINON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 3<sup>ième</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.**

**DÉLIBÉRATION N°05  
ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

- D'approuver, suite au vote intervenu, la composition de la commission d'appel d'offres permanente de l'ALPI comme suit :
- Présidente de la CAO : Magali VALIORGUE

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Patrice LARTIGUE	Jean-Claude DEYRES
Christiane GUIGUE	Xavier FORTINON
Dominique BIZIÈRE	Marc LAFOURCADE
Philippe LAMARQUE	Pascal MARTINEZ
Ambre LAVEUR-BERRUYER	Thierry LECERF

**DÉLIBÉRATION N°06  
DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

- De donner délégation à la Présidente de l'ALPI pour la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget, conformément aux termes de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour un montant de 170 000 euros HT.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 euros.
- De donner délégation à la Présidente de l'ALPI, pendant toute la durée de son mandat, pour contractualiser les lignes de trésorerie nécessaires à la gestion de trésorerie de l'ALPI dans la limite maximale d'un montant de 300 000 euros.
- D'autoriser la Présidente de l'ALPI, pendant la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, d'un montant inférieur à 100 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents et les actes nécessaires.

**DÉLIBÉRATION N°07  
LECTURE DE LA CHARTE**

Lors de la réunion, les membres du comité syndical ont pris acte de la lecture de la charte de l'élu local par la Présidente de l'ALPI.

-----  
**Informations :**

- Suite à une demande de la part d'un membre de l'assemblée de pouvoir visiter les locaux de l'ALPI, le directeur a proposé, lors de la séance, une visite le jeudi 15 octobre à 17 heures dans le respect du protocole des règles sanitaires en vigueur.
- Agendas :  
Prochain comité syndical de l'ALPI le jeudi 15 octobre à 18 heures précédé d'une commission d'appel d'offres à 17h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

A Mont de Marsan, le 09 octobre 2020

La Présidente de l'ALPI  
Magali VALIORGUE